

Vivre *au* Guilvinec

JOURNAL N°22
DÉCEMBRE 2016



Le Repas
des Aînés

infos utiles

PERMANENCE DES ÉLUS

Jean-Luc TANNEAU *Maire*

Sur rendez-vous auprès
du secrétariat au 02 98 58 10 21

Daniel LE BALCH *Finances / Littoral*

→ Mercredi → 9 h 30 - 12 h

Pierre BRUNOT *Patrimoine / Travaux*

→ Mardi → 9 h 30 - 12 h sur rendez-vous

Stéphanie GADONNAY

Affaires scolaires et sociales

→ Mardi → 9 h - 11 h 30

→ Vendredi après-midi sur rendez-vous

Albane BODÉRÉ *Culture et Tourisme*

→ Sur rendez-vous

René-Claude DANIEL *Urbanisme*

→ Mardi et vendredi → 14 h 30 - 16 h

Gaëlle LE GALL

Communication / Animations / Associations

→ Lundi → 9 h 30 - 12 h sur rendez-vous

SERVICES

MAIRIE → 02 98 58 10 21

mairie@leguilvinec.com

MÉDIATHÈQUE → 02 98 58 95 13

mediatheque@leguilvinec.com

OFFICE DE TOURISME → 02 98 58 29 29

ot@leguilvinec.com

HALIOTIKA → 02 98 58 28 38

haliotika@wanadoo.fr

MALAMOK → 02 98 58 22 65

infos@lemalamok.fr



édito

La fin d'année approche, et le moment est venu d'en faire le bilan.

Celui-ci est, à mon sens, plutôt positif. La maison médicale, un des grands projets évoqués lors de la campagne électorale et mis en œuvre sitôt après les élections, se concrétise enfin.

Cet investissement est important à tous points de vue : évitant que la désertification médicale n'atteigne notre commune, il est aussi le garant de votre qualité de vie. Les travaux devraient débuter dans les prochaines semaines.

Un autre grand projet que nous avons déjà évoqué verra également le jour en début d'année : l'aménagement des deux places près du boulodrome.

Au fil des pages de ce bulletin, nous aborderons certains sujets d'actualité, comme le platelage ou le Malamok : nous tâcherons de répondre à vos interrogations avec le plus de transparence possible.

Nous évoquerons aussi les souvenirs de l'été et de l'automne, avec le très plébiscité Festival des Épouvantails, qui, je l'espère, sera suivi de nombreuses éditions.

Il me reste à vous exprimer tous mes vœux pour que cette période de fêtes vous soit la plus douce possible. J'aurai plaisir à vous les présenter de vive voix lors de la cérémonie qui aura lieu le 9 janvier prochain au Malamok.

Bloavezh mad !

Le Maire, Jean-Luc Tanneau

le Guilvinec
vue sur océan

www.leguilvinec.com

Le Malamok : ce que nous devons vous dire

Depuis quelques semaines, les relations entre l'association Le Malamok et notre commune ont fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse. Du 22 au 25 novembre, les personnels ont observé une grève de 4 demi-journées. La raison invoquée : la baisse de 30 000 euros de notre subvention de fonctionnement.

De tout temps, la municipalité a exprimé son attachement aux services socio-culturels développés par le Malamok sur les trois communes. C'est dans cet esprit qu'elle a, notamment, décidé la rénovation du Ty Malamok pour en faire un espace moderne et fonctionnel, particulièrement adapté à l'accueil des enfants de nos communes.

Nous comprenons parfaitement l'inquiétude actuelle du personnel de l'association. Cependant, vous nous avez accordé votre confiance. À ce titre, nous sommes également garants de la bonne gestion des deniers publics.

Un bref rappel

Le Malamok est une association type loi 1901. Auparavant dénommé CLC, ses missions sont diverses dans les domaines social, culturel et des loisirs. Cette structure assure également l'ALSH (centre aéré) pendant les vacances scolaires (hormis le mois d'août) et les TAP dans les écoles publiques.

Le Malamok est composé d'un bureau comprenant un Président, un Vice-Président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Le bureau est élu par un conseil d'administration composé des membres suivants :

- 10 élus des communes partenaires (6 pour Le Guilvinec, 2 pour Treffiagat-Léchiagat et 2 pour Plomeur)
- 12 représentants d'associations

C'est l'association qui recrute le personnel, gère la carrière de ses employés ainsi que leur rémunération.

Son budget s'est élevé en 2015 à un million d'euros. Les recettes du Malamok proviennent pour une bonne part des collectivités partenaires, à savoir Le Guilvinec, Plomeur et Treffiagat. Les financements des communes sont constitués d'une subvention de fonctionnement d'une part, et d'une contribution pour des prestations particulières (ALSH, TAP), d'autre part.

Le tableau ci-après récapitule les apports financiers des trois communes en 2015.

(Tous les tableaux de cet article sont fournis par le Malamok)

	Subvention de fonctionnement	Prestations (ALSH, TAP)	Espace jeunes Plomeur	TOTAL
Le Guilvinec	170 000 €	79 000 €		249 000 €
Plomeur		86 804 €	102 000 €	188 804 €
Treffiagat	68 000 €	84 791 €		152 791 €

Pour l'année 2016, la commune du Guilvinec avait prévu de reconduire le montant de la subvention de 170 000 euros. Actuellement, il a été versé au Malamok la somme de 140 000 euros. Pour les 30 000 euros restants, il a été précisé qu'ils ne seraient versés qu'après analyse des données financières.

À la dernière assemblée générale (rassemblant tous les adhérents de l'association), le bilan financier a été présenté.

Il en ressort principalement que **les recettes sont en augmentation de 0,5%**.

Malgré cela, **le résultat s'est avéré déficitaire : - 10 370 euros**.

Selon nous, c'est une somme de dysfonctionnements qui a conduit à la situation actuelle.

Depuis 2015, nous réclamons des réponses claires et précises concernant les affectations de notre subvention de fonctionnement. Celle-ci correspond à un **apport de 60 € par Guilviniste**.

Avec beaucoup de difficultés, et après de nombreuses réunions, le tableau financier suivant a été communiqué aux communes.

	GUILVINEC	TRÉFFIAGAT	PLOMEUR
ACTIVITÉS ADULTES	10 200 €	4 080 €	
PROJETS FAMILLES	8 500 €	3 400 €	
TAP TREFFIAGAT	13 600 €	5 440 €	
TAP GUILVINEC	13 600 €	5 440 €	
TAP PLOMEUR	13 600 €	5 440 €	
ACTIVITÉS ENFANTS	8 500 €	3 400 €	
MERCREDIS	17 000 €	6 800 €	
ADOS GUILVINEC	17 000 €	6 800 €	
ADOS PLOMEUR	17 000 €	6 800 €	102 000 €
CLUB LEÇONS	8 500 €	3 400 €	
ALSH ÉTÉ	17 000 €	6 800 €	
ACTIVITÉS MUSICALES	8 500 €	3 400 €	
SPECTACLES	17 000 €	6 800 €	
TOTAL	170 000 €	68 000 €	102 000 €

AVEC VOS IMPÔTS, VOUS PAYEZ :

- LES TAP DE TREFFIAGAT
- LES TAP DE PLOMEUR
- LES ADOS DE PLOMEUR

Au vu des chiffres fournis par le Malamok, il apparaît que les subventions attribuées ne correspondent pas aux prestations fournies. Qui plus est, la commune du Guilvinec ne participe pas au financement de la structure de manière **juste et équitable**.

Nous constatons en effet que :

- Nous finançons une partie des TAP de Treffiagat et de Plomeur, malgré la signature de conventions basées sur le nombre d'élèves par commune,
- Nous finançons une grande partie de l'ALSH d'été, malgré la signature de conventions basées sur le nombre d'enfants inscrits par commune,
- Nous finançons l'espace ados de Plomeur, alors qu'aucun ado du Guilvinec ne le fréquente,
- Nous finançons majoritairement l'accueil des enfants le mercredi après-midi, bien que nous ne soyons pas les principaux utilisateurs, ainsi que cela apparaît dans le tableau suivant...

Communes	Pourcentage d'enfants accueillis	Participation financière
Le Guilvinec	26 %	17 000 €
Treffiagat	27 %	6 800 €
Plomeur	41 %	10 000 €
autres	6 %	0 €

Par ailleurs, plusieurs points tendant à promouvoir un meilleur service à l'intention des habitants de notre commune n'ont jamais trouvé de solution.

C'est ainsi que, pour répondre à une demande récurrente et légitime des parents, nous avons sollicité à plusieurs reprises **l'allongement de la durée de l'ALSH d'été au moins jusqu'au 15 août en 2016, et tout l'été à partir de 2017. Des réunions prévues avec la CAF ont été annulées au dernier moment par le Malamok.** A ce jour, la situation n'a pas avancé.

Des difficultés sont également apparues quant à **la gratuité de l'utilisation de la grande salle du Malamok par les associations guilvinistes.** Il faut savoir que cette salle est normalement mise à la disposition de l'association Le Malamok dans le cadre d'un programme établi. Le reste du temps, elle doit être à la disposition de la commune.

À plusieurs reprises également, nous avons réclamé **des spectacles adaptés aux Guilvinistes et une remise à plat du fonctionnement des ateliers, afin d'obtenir une baisse des coûts pour les participants.**

Enfin, le Malamok a souhaité revoir la représentativité des trois communes au sein du conseil d'administration (ajouter des élus de Plomeur et de Tréffiagat, statu quo pour Le Guilvinec). Nous avons alors adressé plusieurs courriers au président de l'association pour préciser clairement la position de la commune du Guilvinec : si une équité pour la répartition des sièges venait à être instaurée, il devait en être de même pour les participations financières jusque-là inégalitaires.

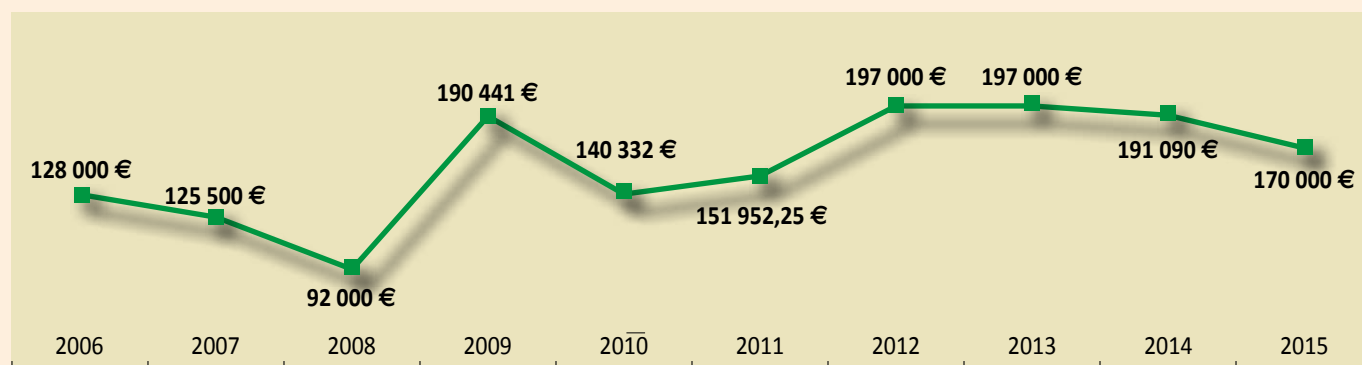
Les débats au sein du conseil d'administration se sont traduits par un vote unanime défavorable à la commune du Guilvinec le 30 mars 2016.

Deux jours plus tard, deux adjointes au Maire représentant notre commune à l'inauguration du festival Croq'livres à Tréffiagat ont subi une agression verbale très violente d'un responsable de la structure, celui-ci allant même jusqu'à les insulter de manière extrêmement grossière. A travers ce comportement, ce sont tous les Guilvinistes qui sont insultés.

Face à la légèreté du conseil d'administration, ayant fermé les yeux sur le comportement intolérable de son responsable, refusant de communiquer des données financières claires, marginalisant ainsi la commune du Guilvinec (pourtant principal pourvoyeur de fonds), les six membres du conseil d'administration représentant la commune du Guilvinec ont purement et simplement remis leur démission. La décision a été officialisée lors du conseil municipal du 27 avril dernier.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, la commune ne versera pas les 30 000 euros restants.

Cependant, nous restons le principal financeur de la structure. Il suffit d'observer l'évolution des subventions versées au cours des dix dernières années.



Aussi, garant de la bonne gestion des deniers publics, il est de notre devoir de connaître précisément l'affectation des subventions versées, d'autant que les recettes de la commune sont en baisse. Nous avons, en effet, perdu 120 000 euros de dotations de l'Etat en deux ans.

Malgré tout, la commune du Guilvinec soutiendra financièrement le Malamok, de manière équitable, jusqu'en décembre 2017. Pour la suite, l'avenir n'est pas écrit, mais nécessitera des réponses concrètes aux questions posées.

→ LE PLATELAGE



L'état de pourrissement constaté à plusieurs endroits sur la structure a conduit les élus à en interdire l'accès le 15 septembre dernier.

Le platelage a été installé en 2006 pour répondre aux problèmes d'érosion dunaire de plus en plus fréquents, liés aux piétinements répétés en haut de dune.

Le constat à l'époque était catastrophique : un lacis formé de multiples sentiers s'était dessiné au fil des années, fragilisant la stabilité de la dune par la disparition de sa végétation. La dune, dépourvue des racines nécessaires à sa stabilité, devenait de plus en plus friable face aux assauts du ressac.

Pour atteindre l'objectif de la revégétalisation de cette zone dunaire, la pose d'un cheminement piéton semblait être la solution adéquate. La volonté de respecter l'intégration paysagère a orienté le choix sur une solution bois, susceptible donc de se patiner et de se fondre dans le paysage avoisinant, tout en permettant de délimiter un cheminement et favoriser ainsi la densification de la flore.

Beaucoup décrié au début, le platelage est rentré dans les mœurs et est devenu après quelques années le lieu de

promenade incontournable des Guilvinistes, permettant même l'accès au bord de mer des personnes à mobilité réduite, à qui ce plaisir était auparavant interdit en raison des difficultés à se déplacer sur les sentiers ensablés. L'utilité première de la structure aussi était avérée : la flore s'était redensifiée, reconquérant les sentiers anarchiques qui s'étaient dessinés sur l'arrière-dune.

Très vite cependant, des problèmes sont apparus. Certains endroits de la structure ont montré des signes de pourrissement. Les services techniques sont intervenus dans un premier temps, mais les réparations entreprises ne suffisaient pas à enrayer la dégradation de l'ouvrage. La commune a alors intenté une action auprès du Tribunal administratif contre le maître-d'œuvre et le fournisseur des matériaux. Dans ce cadre, un expert a été mandaté par le tribunal. Pour l'heure, la commune est toujours en attente du jugement.

Les dégradations se sont révélées de plus en plus inquiétantes au fil des mois, et les petits accidents de plus en plus nombreux, à tel point que la municipalité s'est décidée à fermer l'accès au platelage.



L'heure est aujourd'hui à la réflexion : quelle solution pour l'avenir de la structure ?

Plusieurs options sont à l'étude. Parmi celles-ci, celle, évidente, d'une réfection à l'identique, mais avec une essence de bois quasi imputrescible en milieu marin (trois bois exotiques répondent à ce critère). Une autre solution serait le remplacement du bois par des lames plastiques, mais si celles-ci coûtent moins cher à l'achat, elles requièrent une quantité bien plus importante de quincaillerie que pour la pose de lames bois, ceci pour éviter qu'elles ne gondolent.

La suppression pure et simple du platelage pour le remplacer par un empierrement n'est pas envisageable. En effet, cette solution nécessiterait un creusement, ce qui est impossible en sommet de dune, car celle-ci en serait fragilisée.

Le coût de la réfection du platelage en bois est estimé à environ 650 000 €. Avec un autofinancement sur 2016 de 140 000 € et une subvention espérée de 130 000 €, un emprunt de 380 000 € à un taux de 0,85 % sera nécessaire pour compléter le financement.

Cette dépense imprévue, lourde pour la commune, entraînera forcément un décalage dans le temps des travaux initialement programmés sur l'année 2017.



→ LA MAISON MÉDICALE

Les différents médias relaient assez régulièrement les problèmes de “déserts médicaux” sur le territoire. Que ce soit dans la région ou au niveau national, de nombreuses communes se retrouvent confrontées au problème.

Lors de la campagne électorale, nous nous sommes engagés à poursuivre la concertation avec les acteurs de la santé pour pérenniser cette activité au Guilvinec par le biais d’une maison médicale.

Des discussions ont donc été engagées très rapidement avec les professionnels de santé, l’Agence Régionale de Santé et les services de la Préfecture.

À partir du constat dressé par les médecins, un projet de santé a été élaboré par un comité composé de plusieurs professionnels de santé.

Bien que le bassin de vie Guilvinec-Tréffiagat-Plomeur-Penmarc’h, regroupant environ 15 000 habitants, soit suffisamment pourvu en médecins (13), six d’entre eux sont âgés de plus de 57 ans. Les désormais déserts médicaux médiatisés sont le résultat de départs en retraite des médecins, non anticipés par ces derniers par les pouvoirs publics.

La volonté de la commune est donc d’anticiper les départs en retraite en se basant sur l’attractivité d’une structure (maison médicale) et sur la formation des jeunes médecins.

Pérennisation de la structure existante

Le groupe médical du Guilvinec, avec 4 médecins généralistes, a été créé en 1959 et fut l’un des tout premiers en Bretagne. Modernisé par la seconde génération de médecins, la structure est en danger car celle-ci arrive à l’âge de la retraite.

Au sein de la structure, chacun dispose de son propre cabinet et d’une salle de soins partagée.

Dès lors, l’objectif de la commune est la pérennisation et le développement du groupe médical existant :

- en maintenant l’offre de soins en centre-ville permettant ainsi de préserver le tissu social et l’attractivité du centre,
- en offrant une structure adaptée à tous, praticiens et patients (locaux accessibles aux PMR, aménagement d’une salle de réunion pour réunions pluri-professionnelles et formation continue, et modernisation des logements d’accueil des étudiants,...),
- en créant un cinquième cabinet destiné à accueillir un cinquième médecin.

Le groupe médical a toujours travaillé en lien étroit avec les autres professionnels médicaux et paramédicaux, donnant ainsi entière satisfaction à des patients devenant de plus en plus âgés et de moins en moins mobiles.

Afin de renforcer la structure de soins sur la commune, il est envisagé à court terme la création d’une association regroupant les divers professionnels de santé.

Les autres professionnels médicaux et paramédicaux de la commune ont indiqué leur volonté de ne pas intégrer une maison de santé pluridisciplinaire si tel était le projet de la collectivité.

Autour du groupe médical, l’idée d’un pôle de santé “éclaté” est donc venue naturellement, permettant ainsi de conforter un esprit de réseau de soins pour répondre au mieux aux besoins de la patientèle.

Maintien et renforcement de la formation des jeunes médecins

La formation des internes dispensée actuellement par les médecins du groupe contribue à assurer la permanence et la continuité des soins. Les étudiants remplacent ponctuellement les praticiens, deviennent des remplaçants réguliers (dès leur cursus d’interne achevé). Ils peuvent envisager par la suite de s’installer sur le territoire.

Ce lien avec les facultés a permis l’installation de 8 étudiants anciens internes du groupe médical dans le Pays Bigouden récemment :

- 2 à Pont l’Abbé
- 3 à Penmarch
- 2 à Plomeur
- 1 à Combrit

Ces nouveaux praticiens constituent déjà 15 % de l’ensemble des médecins du Pays Bigouden. Sans cet investissement des médecins, des zones fragiles (notamment Penmarch et Plomeur) auraient pu être identifiées comme “désert médical”.

Les travaux envisagés par la commune permettront de maintenir ce lien étudiants/groupe médical en améliorant les conditions d’accueil. L’accueil des étudiants s’ouvrira également aux stagiaires des autres professionnels de santé (kinés, infirmiers) permettant ainsi un partage des connaissances entre étudiants et peut-être entre futurs pratiquants sur le territoire.

Coût de l'opération

DÉPENSES	
ACHAT DU BÂTIMENT	224 500 €
RECETTES	
FINANCEMENT PAR L'ÉTAT ET LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE MICHEL CANÉVET	220 000 €
RESENT À LA CHARGE DE LA COMMUNE	4 500 €

DÉPENSES	
MAÎTRISE D'ŒUVRE ET FRAIS DIVERS	41 500 €
TRAVAUX	230 000 €
RECETTES	
FINANCEMENT PAR EMPRUNT	280 000 €

Les loyers des 5 cabinets remboursent les intérêts et le capital de la dette souscrite. C'est donc une opération blanche pour la commune, voire même un petit delta positif qui sera constaté au terme de l'emprunt.

Les travaux, qui débiteront au cours du 1^{er} semestre 2017, consisteront à :

1. Rendre le bâtiment conforme aux nouvelles règles d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
2. Améliorer les conditions d'accueil des étudiants
3. Favoriser les relations pluridisciplinaires entre les professionnels de santé et l'ouverture du groupe en aménageant une nouvelle salle de réunion



Rez-de-chaussée



1^{er} étage

→ TRAVAUX

DÉSHERBAGE

À partir du 1^{er} janvier, nos méthodes de désherbage et d'entretien de la voirie vont devoir changer et s'adapter à la nouvelle réglementation. Pour la commune, cela signifie l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts, la voirie et les promenades accessibles au public. Seuls les cimetières non paysagés (comme le cimetière de la Gare) et les terrains du stade pourront continuer d'être traités, mais avec des produits spécifiques.

Cette nouvelle réglementation va donc changer profondément la manière de travailler des agents techniques. Il leur sera désormais impossible d'offrir aux regards des trottoirs exempts de toute mauvaise herbe.

VOIRIE

Le programme de voirie de l'année 2016 est désormais achevé.

C'est ainsi que les travaux réalisés aux abords de l'école



Cependant, un effort collectif des riverains, par un désherbage mécanique devant chaque maison, pourrait contribuer à garder au Guilvinec l'aspect qu'il a aujourd'hui.

> Quelles seront les conséquences de cette loi pour les particuliers ?

Il ne leur sera plus possible de se procurer des produits phytosanitaires dans les commerces à partir du 1^{er} janvier, sauf à en faire la demande expresse au vendeur. Les seuls produits disponibles à la vente en libre-service seront ceux dont l'innocuité a été prouvée. Et à partir de 2019, l'utilisation et même la détention de produits phytosanitaires sera totalement interdite.

Jean Le Brun (pour un coût de 22000 euros), en ralentissant la vitesse des véhicules, contribuent à renforcer la sécurité des élèves et des parents. Toutefois, ces aménagements ne seront pleinement efficaces qu'autant que les règles de la circulation et du stationnement soient respectées à l'entrée et à la sortie des élèves.

Par ailleurs, la visibilité au carrefour des rues de Kerfriant et du Train Birinik a été grandement améliorée, limitant ainsi le risque d'accidents.

Enfin, rue de la Grève Blanche et rue Gabriel Péri, les travaux d'effacement de réseau sont terminés. L'éclairage public, à lampes LED, est désormais activé et générera des économies sensibles dans le domaine énergétique. Reste à entreprendre l'aménagement paysager des rues qui sera mis en oeuvre au cours du premier semestre 2017, pour une ouverture avant le début de la saison estivale.

→ INFOS-BRÈVES

■ **L'ASSOCIATION FESTIVAL PHOTO** recherche photos anciennes, cartes postales qui illustrent l'histoire du Guilvinec. La prochaine exposition qui sera installée sur l'église, comme cette année, aura pour thème les fêtes au Guilvinec, les défilés, les carnivals, la fête des langoustines, etc... avant-guerre et après-guerre. Les documents reçus sont numérisés et rendus à leur propriétaire. Merci d'avance de fouiller dans vos albums, vous y trouverez sans doute des trésors.

*Pour tout contact, Michel Guirriec, 06 87 22 31 74
ou Jean-Michel Nedelec, 06 88 44 96 30.*

■ **CARTES D'IDENTITÉ.** Dans le cadre de la réforme de délivrance des titres engagée par le Ministère de l'Intérieur, depuis le 1^{er} décembre, la mairie ne gère plus les demandes de cartes d'identité. En effet, à l'instar des demandes de passeports biométriques, les demandes de CNI seront uniquement traitées, en ce qui concerne les communes du Pays Bigouden, par les mairies de Plonéour et de Pont-l'Abbé, qui sont équipées d'un dispositif spécifique.

■ **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES.** Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en mairie munies d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2016 pour pouvoir voter en 2017. Si vous avez déménagé sur la commune, pensez à venir en mairie nous indiquer votre nouvelle adresse afin que votre nouvelle carte électorale, qui vous sera expédiée dans le courant du mois de mars 2017, figure à la bonne adresse et au bureau de vote adéquat.

■ **RECENSEMENT MILITAIRE.** Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à venir vous faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent votre anniversaire munis de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. Cette inscription vous permettra d'être convoqué(e) à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté, ex JAPD) qui se déroule à Quimper. L'attestation qui vous sera remise en mairie est indispensable pour vous inscrire aux examens scolaires et au permis de conduire.

→ CULTURE

MÉDIATHÈQUE

■ COURS D'INFORMATIQUE

À l'initiative de la mairie, des cours d'informatique gratuits ont été proposés à la rentrée à l'Abri du Marin. Ces cours, dispensés par Sébastien AUZANNEAU, permettent à des novices de s'initier à l'informatique et à des utilisateurs plus expérimentés de parfaire leurs connaissances en la matière, notamment sur le fonctionnement de Windows, d'internet et du wifi. Les élèves interrogés ont déclaré être très satisfaits de cet apprentissage, avec une ambiance conviviale, des cours vivants et un professeur patient et compétent.

■ EXPOSITION

Depuis le 3 décembre et jusqu'au 15 janvier, vous pouvez admirer à l'étage de l'Abri du Marin une double-exposition : "Chantoires", photographies de Froukje Van Houten et céramiques de Bas Van Zuijlen.



→ L'OFFICE DE TOURISME

UNE TRÈS BONNE SAISON...

Depuis que l'Office de Tourisme est implanté place de la Petite Sole, la fréquentation ne cesse d'augmenter. Cette année encore, les deux mois d'été ainsi que septembre et octobre ont fait carton plein, après un début de saison plus mitigé. Entre janvier et octobre, les conseillers en séjour ont accueillis 47729 visiteurs au guichet, au téléphone et par mail, soit 4640 de plus qu'en 2015. Les visites "Bienvenue chez nous" imaginées par Hélène Rien, conseillère à l'OT, ont séduit bon nombre de touristes français, allemands, anglais, mais aussi locaux. Hélène a mené le groupe et fait intervenir Patricia, Joseph, Scarlett, Vincent, Jacqueline, Sylvie, Pauline, Carole ou encore Jacques ou Yannick, Kévin, René-Claude, Edith, Nicole et France... pour faire découvrir les autres facettes du Guilvinec : l'histoire des conserveries, de l'Abri du marin et des chantiers navals, le levage de filet, la réparation d'un chalutier, la tradition bigoudène à travers le costume et les motifs brodés ou le picot, les bienfaits des algues, le tournage de crêpes, le tartare aux algues, le cidre fermier, le kouign-amann, le velouté de homard... Ces visites originales et conviviales auront agréablement surpris plus d'un !

UNE APPLI MOBILE POUR DÉCOUVRIR L'HISTOIRE DU PORT

Au printemps, la commune a lancé une application mobile permettant de découvrir l'histoire du port du Guilvinec en vidéo. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application «BREIZH TOUR» sur votre mobile et de chercher Le Guilvinec. Le circuit d'interprétation comprenant 9 vidéos racontant à travers des témoignages et des photos anciennes recueillis par des étudiantes de l'IUP patrimoine de l'UBO : l'Abri du marin, le travail à quai, le pont, l'essor de la pêche, la vie quotidienne, 1885, la grande épidémie, le port, le retour de la pêche, l'ambiance d'autrefois... Merci à Ludivine et Thomas qui ont travaillé à la mise en place de cette application.

UN OT COMMUNAUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2017

À compter du 1^{er} janvier 2017, les cinq Offices de Tourisme existants vont se regrouper pour former un seul OT communautaire, sous la forme d'une SPL (Société Publique Locale). Il aura pour territoire de compétence les 12 communes du Pays Bigouden Sud. Une direction générale a été recrutée pour mener à bien, avec l'équipe actuelle, des actions communes d'accueil, de promotion et de coordination touristique des acteurs. L'accueil du Guilvinec est bien entendu maintenu, avec le même niveau de services afin de garantir l'accueil des nombreux visiteurs mais aussi des locaux, soyez-en rassurés. Un site Internet va voir le jour début 2017 ainsi qu'un magazine, un carnet d'adresses et des agendas des animations. Des outils numériques seront développés par la suite.

ÉTAT-CIVIL

LES NOUVEAUX PETITS GUILVINISTES DE L'ANNEE

POCHAT Mahaut	QUILLERE Charlène
LORAND-BOENNEC Glenn	MAUDET-LE COSSEC Lily
SAAM Joy	LE ROUX Aria
SAAM Maïvis	KERVIEL Jûna
MALLET-QUENET Kamyla	CASTRIC-OCHMAN Mia
ANDRO Océane	BLERLOT Noah
BOUGUYON-LE MOAL Cassy	LE MARC Nina
HEMON Alyssia	SENECHAL-JAUOEN Enzo

Retour sur l'été

LE FESTIVAL PHOTO

*Dans les rues...
sur les murs...*



LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

*Retransmission
de la Coupe de l'Euro,
les tournois de beach-soccer,
de sandball, de tennis...*



LES CONCERTS À SAINT-TRÉMEUR



*Elvira Téton,
Nolwenn Argel,
Kristina Kuusisto*



au Guilvinec



LE FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET...

...et la retraite aux flambeaux



LES FESTY BEACH

Yoga, Zumba, Relaxation...



LES ESTIVALES



Outside Trio, les Souerien Du, Aucagou

LE FESTIVAL DES ÉPOUVANTAILS

Une première très suivie au Guilvinec...





M^{me} Le Coeur et M^{me} Le Cleach près de la maison du puits de Lohan (Photographie de Lili Carval prise à l'occasion d'une exposition en 1980).

La rue de Lohan avant-guerre

Assez peu connue des Guilvinistes aujourd'hui, cette rue tire son nom de celui d'un hameau rural du vieux Guilvinec. C'était autrefois un chemin de campagne qui pourtant menait tout droit à l'entrée de la grande conserverie de poissons et de légumes construite sur le sable de la Palue en 1880 par l'industriel nantais Salles. Cette usine deviendra la Coop.

Au nord de ce chemin, c'était *Traon Ar Maner*, *Dréon Ar Maner*, un ensemble de champs cultivés et de prairies, celles-ci situées surtout près du ruisseau qui prend sa source à Kervenec et qui se jette dans l'anse de Men Crenn. Côté sud, l'eau du ruisseau inondait les prairies en hiver (*Ar C'hlochou*), et parfois les maisons. Un pont de bois, *Pont ar loc'h*, à Tal-Ar-Groas, permettait aux charrettes et aux chars à bancs d'aller prendre livraison des paniers de maquereaux sur la Kal Kozh pour le train de Quimper-Paris.

Le noyau agricole de Lohan comprenait encore en 1930 quatre à cinq fermettes autour de l'aire à battre le blé qui s'ouvrait sur la rue. Deux d'entre elles étaient de vraies fermes comme celle de Pierre Le Goff, originaire de Kervenec, et de son épouse Maï Berre, de Pouldreuzic, avec cheval, machines et instruments aratoires, tas de paille, deux vaches et fumier sur l'aire.

Et celle d'Alain Calvez, originaire de Pouldreuzic, achetée à la famille Crique-Guichaoua. La propriété possédait une vingtaine de pièces de terre, avait crèches, puits et four à pain aujourd'hui disparu.

Aucun des fils de Maï Berre n'a pris la relève de leur père décédé en 1940. Tous sont devenus mousses et marins pêcheurs. Le second, surnommé Got, du nom du cheval de la ferme, était bien connu comme excellent footballeur à l'USG. La ferme resta en activité jusqu'en 1953, mais Maï Berre vendit le cheval et garda une seule vache pour le lait et le beurre. La maison tournée vers l'est fut vendue et rehaussée plus tard par un marin pêcheur, surnommé « Jean Coltar ». De même, les Calvez n'ont pas trouvé de successeur à Lanig. Le beau-fils a préféré l'usine et les quatre petits-enfants l'enseignement. La ferme a été transformée en maison d'habitation.

Trois ou quatre autres maisons du village sont aussi d'anciennes chaumières, à lucarnes à l'étage, remplacées par des vélux. Elles sont restées basses, mais leurs pierres de taille ont été mises en valeur. Telles celles des Le Lay, Larzul, Le Bleis. Cette dernière a gardé longtemps deux à trois vaches, mais elle s'est contentée de fournir du lait à la population. On venait parfois de loin pour remplir son pot de lait. Le père Le Bleis travailla à l'usine de Men Meur comme chaudronnier ou soudeur ; les filles allèrent à l'usine Coop et les fils embarquèrent à la pêche.

Une autre longère près du puits couvert et fermé fut aussi chaumière. Un des pentys fut le logis de *Ton Caik* (Zacharie Le Lay), patron d'un canot à voiles. Dans l'autre penty (ou bout de maison) est né votre serviteur.

De l'autre côté du leur (l'aire), dans un autre penty appartenant à la famille Le Cleach - Le Cleach, vivait une veuve de péri en mer avec ses deux tout jeunes enfants. Tous deux deviendront enseignants. Le garçon, Jean-Jacques, sera en 1946 le major au concours d'entrée de l'École Normale de Quimper pour tout le Finistère, imitant Yves Charlot de Léchiagat, major en 1945. Beaux succès pour le cours complémentaire du Guilvinec (dirigé par Tudy Prigent), qui n'avait que cinq ans d'âge.

De part et d'autre de ces très vieilles fermes dépendant du seigneur de Kergoz, de nouvelles fermettes furent construites dans les années 20, le long de la rue. Telle celle de M^{me} Jolivet-Folgoas, à deux ou trois



Pierre Le Goff dans les prairies du manoir.

vaches uniquement pour le lait, et plus près de l'usine celle de M^{me} Folgoas. Elles ont pu louer des prairies dans le bas du manoir.

La rue de Lohan restait donc paysanne. Pourtant, l'école de pêche pour les mousses et les futurs patrons pêcheurs s'était installée à l'extrémité est, déjà en 1910. Mais c'était avant l'EAM (l'école d'apprentissage maritime). Elle dépendait de l'école publique voisine.

À la suite de la donation-partage en 1932 des biens de Jean le Calvez, père de Lanig, un autre fils, Jean-Marie, put construire sur la rue un atelier de menuiserie et une maison d'habitation.

Autres constructions des années 30, deux maisons typiques avec façade sur pignon, celle de la sage-femme, M^{me} Friant, et celle de M. Kerfriden, menuisier.

Une maison plus haute a surgi dans le jardin de la maison du puits vers 1938. C'est là qu'est né Jos Coïc, l'auteur bien connu de l'Histoire du port du Guilvinec.

La rue était très animée au moment de l'appel de la sirène de l'usine et de la sortie des centaines d'ouvrières.

À l'extrémité ouest, deux commerçantes avec alimentation et *hostilli* (*bistro*) se sont installées dans de grandes maisons, satisfaisant ainsi ouvriers et ouvrières toujours pressés pour leurs courses : Tante Fouch et Marie Guével, nouvelle Guilviniste de 1930.

Le vieux village de Lohan avait aussi son lavoir grâce à un élargissement du ruisseau Sans nom. Ses berges étaient fragiles. De simples pierres plates étaient le seul luxe. Le lavoir voisin de Poul Ar Palud étant appelé à disparaître, la commune fit construire en 1952 un nouveau lavoir devant le puits ancestral : un lavoir couvert ! Maï Berre en fut la marraine !



14 juillet 1952 : inauguration du nouveau lavoir de Lohan.

M^{me} Le Goff-Le Berre entourée des conseillers et du maire Marc Scouranec.

La rive sud de la rue ne fut jamais vraiment aménagée. Certains c'hlochou existent toujours. Des prairies humides aux herbes spécifiques subsistent toujours malgré les travaux d'assèchement. L'aspect général de cet espace pourtant au coeur de la ville est assez désolant avec des maisons dans tous les sens. Elle reste une zone impénétrable sans plan d'urbanisme.

La rue de Lohan, simple village près d'un point d'eau dans le paysage agraire breton a toutefois côtoyé la Grande Histoire. Etienne Le Brun, né à Lohan au XIX^{ème} siècle, à la fois patron-pêcheur de chaloupe et propriétaire de vingt-sept pièces de terre, fut désigné au Second Empire sous Napoléon III pour représenter le village du Guilvinec au conseil municipal de Plomeur.

On retient aussi qu'une grand-mère de Lohan avait eu un oncle *Russie*, nommé ainsi parce qu'il avait fait toute la Campagne de Russie sous Napoléon 1^{er} et était revenu vivant (à pied) de Moscou.

Sans oublier les recrues des chaumières des marins-paysans, mobilisés dans les vaisseaux, les Le Brun, Le Cleach, Berrou, Crique, parfois prisonniers sur les pontons anglais de la Tamise.

Pierre-Jean Berrou

Remerciements à Huguette Le Goff, Edith le Bleis et Jean-Jacques Cleach.